

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

SYSTÈMES D'INFORMATION - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION MULTI ACCORDS-CADRES À LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS (CANUT) – AVENANT N°1

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

SYSTÈMES D'INFORMATION - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION MULTI ACCORDS-CADRES À LA CENTRALE D'ACHAT DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS (CANUT) – AVENANT N°1

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Les systèmes d'information de la Ville de Niort, du Centre Communal d'Action Sociale de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais sont mutualisés.

Par délibération du 10 février 2025, la Communauté d'Agglomération du Niortais a autorisé l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Par délibération du 29 septembre 2025, la Communauté d'Agglomération du Niortais a autorisé la souscription par convention de mise à disposition au multi accords-cadres, donnant accès à une liste de 23 accords-cadres.

La CANUT a depuis, conclu 4 nouveaux accords-cadres, portant la liste à 27 accords-cadres ouverts aux adhérents de la centrale d'achat.

Les conditions tarifaires de recours au multi accords-cadres sont forfaitaires et limitées à 1 800 € HT par année civile, quel que soit le nombre d'accords-cadres conclus par la CANUT.

Afin de bénéficier des 4 nouveaux accords-cadres conclus par la CANUT, l'avenant n° 1 en annexe, relatif à la convention de mise à disposition multi accords-cadres fixe les 4 nouveaux accords-cadres, portant la liste à 27 accords-cadres auxquels la collectivité peut recourir.

La durée de cette convention se confond avec celle de l'accord-cadre dont la date de fin est la plus lointaine parmi les 27 accords-cadres, soit le 29/05/2030.

Le montant total des dépenses à engager sur la durée de la convention n'excèdera pas le montant maximum de 500 000 € HT par an.

Il est donc proposé de signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition multi accords-cadres en annexe.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition multi accords-cadres de la CANUT ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer cet avenant n°1 ainsi que tous les documents y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué